



Aytré

CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 15 mai 2025

Responsable de service :

Virginie Portulier

DÉLIBÉRATION N° 15

Présents :

Mme Marie-Christine MILLAUD, M. Alain MORLIER, Mme Estelle QUÉRÉ, M. Jonathan COULANDREAU, M. Pierre CUCHET, Mme Frédérique COSTANTINI, M. Camille LAGRANGE, M. Gérard-François BOURNET, M. Dominique GAUDIN, M. Thierry LAMBERT, M. Jean LORAND, Mme Rita RIO, M. Patrick ROBIN, M. Jean-François RABEAU, Mme Agnès de BRUYN, Mme Laurence BOUVILLE, Mme Angéline GLUARD, M. Yan GENONET, M. Olivier CALIX, Mme Hélène de SAINT DO, Mme Lisa TEIXEIRA, M. Jacques GAREL,

Absent/s excusé/s représenté/s :

Mme Nadine NIVault, donne procuration à M. Thierry LAMBERT
Mme Sophie DESPRÉS, donne procuration à Mme Agnès de BRUYN
Mme Laëtitia BOURDIER, donne procuration à Mme Estelle QUÉRÉ
M. Arnaud LATREUILLE, donne procuration à Mme Lisa TEIXEIRA
Mme Hélène RATA, donne procuration à M. Yan GENONET
M. Vincent HEUSICOM, donne procuration à Mme Hélène de SAINT DO

Secrétaire de séance : M. Camille LAGRANGE

Date de convocation	07/05/2025
Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents ou ayant donné une procuration	29

15. Revalorisation des locations des salles municipales à compter du 1er juin 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2144-3,

Vu la délibération n°8 en date du 27 avril 2023, fixant les tarifs des locations de salles municipales à compter du 28 avril 2023,

Vu l'avis favorable de la commission Affaires Générales/Moyens Généraux en date du 15 avril 2025,

Considérant la mise à disposition de certaines salles municipales en location payante, avec des tarifs différenciés,

Considérant le choix de la commission d'augmenter les tarifs de 3 % pour l'année 2025,

Considérant le choix d'ajouter à la location, la salle Louis Aragon et sa terrasse, située à l'intérieur du bâtiment Jean Macé, et ce à titre payant auprès des usagers,

Considérant que les tarifs de location pour la salle Louis Aragon et sa terrasse seront similaires à ceux proposés pour la salle des Embruns, leurs superficies étant équivalentes,

Considérant qu'un nouveau créneau horaire de 4h est proposé de 19h à 23h, dont le tarif est identique au créneau de 4h de location déjà existant,

Il est proposé au Conseil Municipal de revaloriser les tarifs de location de salles municipales à compter du 01 juin 2025, conformément au tableau ci-annexé :

	Prestations	Aytré	Hors Aytré
		Asso / C.E / Particuliers / Entreprises	Asso / C.E / Particuliers / Entreprises
Les Embruns	Location (9h - 13h) ou (14h - 18h) ou (19h - 23h)	74 €	97 €
	Location (9h - 19h)	103 €	134 €
	Location (Sa 9h - Di 3h) - Nettoyage salle Dim de 9h à 12h	155 €	201 €
	Location Week End (Sa 9h - Di 3h) et (Di 9h à 20h)	228 €	297 €
	Forfait dégradation	326 €	326 €
	Forfait ménage	71 €	71 €
	Forfait énergie demi-journée	10 €	10 €
Jean Vilar	Location (9h - 13h) ou (14h - 18h) ou (19h - 23h)	265 €	344 €
	Location (9h - 19h)	337 €	438 €
	Location (Sa 9h - Di 3h) - Nettoyage salle Dim de 9h à 12h	411 €	534 €
	Location Week End (Sa 9h - Di 3h) et (Di 9h à 20h)	676 €	878 €
	Forfait dégradation	543 €	543 €
	Forfait ménage	71 €	71 €
	Forfait énergie demi-journée	10 €	10 €
Jules Ferry	Location (9h - 13h) ou (14h - 18h) ou (19h - 23h)	192 €	248 €
	Location (9h - 19h)	287 €	373 €
	Location (Sa 9h - Di 3h) - Nettoyage salle Dim de 9h à 12h	369 €	479 €
	Location Week End (Sa 9h - Di 3h) et (Di 9h à 20h)	563 €	732 €
	Forfait dégradation	543 €	543 €
	Forfait ménage	71 €	71 €
	Forfait énergie demi-journée	19 €	19 €
Georges Brassens	Location (9h - 13h) ou (14h - 18h) ou (19h - 23h)	273 €	571 €
	Location (9h - 19h)	345 €	448 €
	Location (Sa 9h - Di 3h) - Nettoyage salle Dim de 9h à 12h	422 €	549 €
	Location Week End (Sa 9h - Di 3h) et (Di 9h à 20h)	693 €	900 €
	Forfait dégradation	543 €	543 €
	Forfait ménage	71 €	71 €
	Forfait énergie demi-journée	19 €	19 €
Louis Aragon	Location (9h - 13h) ou (14h - 18h) ou (19h - 23h)	74 €	97 €
	Location (9h - 19h)	103 €	134 €
	Location (Sa 9h - Di 3h) - Nettoyage salle Dim de 9h à 12h	155 €	201 €
	Location Week End (Sa 9h - Di 3h) et (Di 9h à 20h)	228 €	297 €
	Forfait dégradation	326 €	326 €
	Forfait ménage	71 €	71 €
	Forfait énergie demi-journée	10 €	10 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

- 26 voix Pour,
- 3 absentions (Mme Lisa TEIXEIRA + pouvoir M. Arnaud LATREUILLE, M. Jacques GAREL),

Adopte les tarifs de location de salles municipales à compter du 01 juin 2025.

Abroge et remplace la délibération n°8 du 27 avril 2023

Annexe n°11 : Délibération n°8 du 27 avril 2023

Annexe n°12 : Tableau comparatif des tarifs

Pour extrait conforme,

Tony Loisel
Maire



Camille Lagrange
Secrétaire de séance

Délais et voies de recours

La présente délibération peut être contestée devant le tribunal administratif de Poitiers (15 rue de Blossac, CS 80541, 86000 POITIERS) dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification ou en déposant en ligne depuis telerecours.fr

Ce recours peut être précédé d'un recours administratif. Dans ce cas, une décision expresse de refus peut être déférée au tribunal administratif dans les deux mois qui suivent sa notification ; une décision implicite de refus née du silence gardé par l'administration pendant deux mois peut également être déférée au tribunal dans le délai de deux mois qui suit son intervention.